## Rapport de la commission des finances du conseil de Bassins préavis 08/17 relatif au budget pour l'année 2018

En date du 13 octobre 2017, la commission des finances s'est réunie avec la municipalité. A cette occasion, M. Vukasovic nous a présenté le préavis 08/17 relatif au budget pour l'année 2018. Nous le remercions pour son travail et sa disponibilité afin de répondre à toutes nos questions.

La commission des finances s'est réunie le 20 octobre ainsi que le 23 et le 28 novembre 2017. Elle est composée de Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Nathalie Guignard-Pidoux, Anne Treboux, MM. Michel Ruffieux et Nicolas Sudan.

Au cours de leurs réunions, les membres de la commission ont soulevés divers points qu'ils ont pu amener auprès de la municipalité. Le 23 novembre 2017, cette dernière a donné les explications concernant les rubriques suivantes :

- 10.300.5 La différence entre les comptes 2016 et le budget 2018 se justifie par le fait qu'il n'y a pas d'élection ni de votation communales prévues pour l'année prochaine
- 12.311.01 Licences supplémentaires à acquérir
- 14.318.05 Montant estimé par la municipalité sur la base des coûts prévus en 2017 (litiges en diminution)
- 14.351.1 La différences entre les comptes 2016 et 2018 est dues à l'imputation interne de collaborateur afin de récupérer la péréquation
- 21.400-21.401 Montants établis en collaboration avec le canton sur la base des acomptes et des entrées 2017
- 44.313.1 Entretien nécessaire pour des raisons de sécurité aux places de jeux situées derrière le bâtiment communal et au quartier des Pervenches
- Des taxes d'introduction non budgétées ont été perçues en 2017 ce qui permet la création d'un fonds de réserve qui sera utilisé en 2018 pour couvrir les charges de la rubrique 46.314
- Des taxes d'introduction non budgétées ont été perçues en 2017 ce qui permet la création d'un fonds de réserve qui sera utilisé en 2018 pour couvrir partiellement les charges de la rubrique 81.314.0 (la différence étant de l'entretien courant).

## Remarques:

- La municipalité nous a expliqué que le budget 2018 est élaboré sur la base des comptes 2016 et la projection des comptes 2017.
- Même s'ils apparaissent au budget, tous les amortissements ont été suspendus à l'exception de la salle polyvalente rubrique 35.331.4. Ce sont des amortissements comptables et non financiers.

La commission des finances souhaite la reprise des amortissements financiers au budget 2019 si la situation financière le permet.

## Conclusion:

En fonction des explications données par la Municipalité,

Vu le préavis municipal no. 08/17 du 13 novembre 2017,

Oui les conclusions du rapport de la commission des finances,

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

La commission des finances propose au conseil communal de Bassins :

D'adopter le budget ordinaire de la commune de Bassins pour l'année 2018 dont les totaux se présentent comme suit ;

Charges:

Chf. 6'299'354.-

Revenus:

Chf. - 6'299'856.-

Résultat (excédent de revenus):

Chf.

-502.-

Sylvie Elben

(rapporteuse)

Herlinda Elmer

Nathalie Guignard Pidoux

Anne Treboux

Michel Ruffieux

CAlas Sudan

Bassins, le 30 novembre 2017